

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 114-2018

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de St-Sylvestre, le 15 octobre 2018 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 114-2018

Décrétant une dépense de 1 697 634.65\$ et un emprunt de \$1 697 634.65\$ pour les travaux de réfection et resurfaçage de la route du Radar/Rang Ste-Catherine, du rang St-Paul et du rang St-Frédéric

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 423B rue Principale, St-Sylvestre, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu en septembre 2018, l'autorisation des personnes habiles à voter et du MAMH.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à St-Sylvestre, ce 27 février 2020.

Marie-Lyne Rousseau

Directrice générale et Secrétaire-trésorier